

1. Introduction

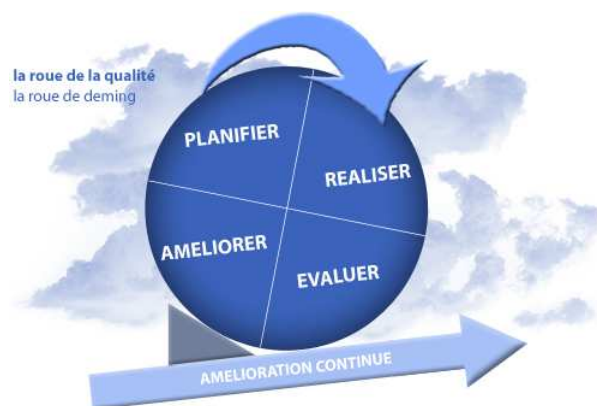
Ce document synthétise la démarche d'amélioration continue qui est mise en place par le SYMPAM. Cette démarche a été construite avec le comité de pilotage et l'équipe technique du CDDRA entre 2011 et 2012. Un document complet sur la démarche est également disponible et envoyé sur demande.

La Région rend obligatoire l'évaluation des CDDRA par la délibération n° 12.07.212 de mars 2012. Elle instaure également une clause de bilan-évaluation à mi-parcours des contrats. L'évaluation est prévue dans la charte du Pays de l'Ardèche Méridionale (2004 et 2010) et les moyens pour la mettre en oeuvre sont prévus dans le CDDRA.

2. Pourquoi une démarche d'amélioration continue ?

Evaluer une politique publique c'est apprécier sa qualité pour faciliter la décision. Cette appréciation est faite en comparant ses objectifs initiaux et ses résultats, à la lumière des moyens employés.

La démarche d'amélioration continue va au-delà de la simple évaluation, elle met l'accent sur le changement et sur le fait que **« L'évaluation n'est qu'un outil et jamais une fin en soi. »**



3. Le champ de l'évaluation

Différents niveaux d'actions sont à distinguer dans la démarche, ils constituent le champ de la démarche.

- ⇒ L'action du Pays de l'Ardèche Méridionale (plus larges que le CDDRA, inclut les autres démarches et le paysage institutionnel)
 - ⇒ Le CDDRA
 - ⇒ Les opérations soutenues

4. Les questions évaluatives

Plusieurs questions ont été définies par le comité de pilotage pour guider la démarche. Elles se concentrent sur trois aspects :

- ⇒ Le développement durable
- ⇒ La « gouvernance Pays »
- ⇒ Les objectifs opérationnels du CDDRA

Nous détaillerons ci-dessous ces différents aspects.

a) Le Développement durable

*Questions principales : Le Pays a-t-il contribué au **développement endogène durable** du territoire ? A-t-on pris en compte la **dimension climat-énergie** dans la mise en œuvre du CDDRA ? Cette dimension aurait-elle pu être mieux prise en compte ?*

Il s'agira donc de

- ⇒ **Mesurer l'impact du PAM sur l'intégration du DD** : les évolutions incitées par le Pays au travers ses outils, l'instruction, les règlements et les actions spécifiques DD
- ⇒ **Mesurer les résultats concrets sur le DD**
 - **Le respect des 'promesses' DD** par la Comparaison des bouliers DD Pays 1 (positionnement au moment du comité de pilotage) et Pays 2 (bilan de l'opération) afin d'en tirer des moyennes.
 - **Les résultats atteints par pilier. Pour évaluer comment l'atteinte des objectifs opérationnels (réalisations et résultats attendus par sous-action) contribuent concrètement à l'atteinte des objectifs de DD nous avons rattaché chaque sous-action à un pilier.**
Ex. La mise en œuvre de l'action 2303. « Développement des services en direction des jeunes » apporte sa contribution à l'objectif de solidarité sociale, rattachement au pilier social. On sera en mesure d'évaluer donc, pour chaque pilier, le niveau global d'atteinte des résultats des actions rattachées. Ex. sur le pilier social on a eu un niveau d'atteinte des résultats de 70%, ce qui correspond à la moyenne des résultats atteints des actions 23.3, 9.2, etc. Des conclusions plus qualitatives peuvent également en être tirées.
 - **L'atteinte des 3 finalités climat-énergie.**

1. Diffuser/partager une connaissance de la problématique climat-énergie sur le territoire (4 sous-actions)	
2. Organiser et impliquer les acteurs dans la lutte contre le changement climatique (6 sous-actions)	
3. Parvenir à des résultats tangibles en termes de lutte contre le changement climatique (8 sous-actions)	Adapter le territoire au changement climatique (2 sous-actions)
	Réduire les émissions de GES et limiter la consommation d'énergie (5 sous-actions)
	Développer les énergies renouvelables (1 sous-action)

Nous avons défini 18 sous-actions qui répondent à ces finalités et ensuite proposé des critères pour évaluer l'atteinte de ces finalités (résultats attendus et indicateurs) (cf. tableau en annexe).

Par exemple : Le résultat attendu de l'action « 10.1 Poursuite de la sensibilisation et de la diffusion du DD » est : Diffusion du concept de DD auprès du grand public sur tout le territoire, soit 1500 personnes touchées (300 personnes environ par événementiel). Cette action répond donc à la 1^{ère} finalité climat-énergie « Diffuser/partager une connaissance de la problématique climat-énergie sur le territoire ». L'atteinte de ce résultat contribue à la réussite de l'action (objectifs opérationnels) et de la 1^{ère} finalité climat.

⇒ Comment ?

- Bilan des opérations soldées, Visites de suivi (critères à définir), Questionnaires (porteurs de projet, élus, CLD, partenaires ; fréquence annuelle), entretiens (à mi-parcours) et groupes de travail (à mi-parcours)

b) La « gouvernance Pays »

Questions principales : La mobilisation des élus/ membres du CLD/ personnes ressources a-t-elle été efficace ? L'association des citoyens à travers le CLD est-elle réussie ? Quelle appréciation les acteurs du territoire (partenaires, maîtres d'ouvrage, élus, CLD) ont-ils du fonctionnement des différentes instances du Pays (Comité de pilotage, CLD, commissions thématiques, comité syndical, etc.) et du processus d'instruction de dossier ? Comment perçoivent-ils le Pays ? Est-ce que les commissions d'articulation (Parc, SAGE, GPRA, CTEF, etc.) sont efficaces ?

Il s'agira donc de

- ⇒ Mesurer la **participation / adhésion** (élus, CLD,...)
- ⇒ Vérifier le bon fonctionnement du **partenariat territorial**
- ⇒ Evaluer le **fonctionnement** du Pays

- ⇒ **Comment?**
 - Suivi des présences (annuellement), Questionnaires (annuellement), entretiens (à mi-parcours, 2014), Groupes de travail (à mi-parcours, 2014), Autoévaluation par les instances partenariales (ex. commission Parc-Pays, fréquence variable)

c) Les objectifs opérationnels

*Questions principales : Les projets aidés ont-ils contribué à une **gestion solidaire, à long terme et maîtrisée de l'espace** ? Les projets aidés ont-ils promu une **production et une consommation responsables** sur notre territoire ? Les projets aidés ont-ils permis au territoire de devenir un territoire du « **vivre ensemble** » ? Les opérations soutenues ont-elles contribué à atteindre les **objectifs que l'on s'est fixés** ? Le Pays a-t-il soutenu, suscité ou porté des projets **structurants et fédérateurs** ?*

- ⇒ La réponse aux **trois défis** de la charte et des objectifs du CDDRA (recueillir un ressenti global par les acteurs, sur la base des actions soutenues).

Ex. Question dans le questionnaire : « Au vu des actions portées et des opérations soutenues pensez-vous que le Pays a contribué à une gestion maîtrisée de l'espace ? Note de 1 à 5. » On aura une moyenne, la note des élus, des membres du CLD, des porteurs de projet...

- ⇒ Le **caractère structurant** des opérations (exigence de la nouvelle délibération RRA). Objectifs Région: Garantie d'effet d'entraînement sur le territoire, 80% de l'enveloppe doit être consacrée à des projets structurants, en fonctionnement et en investissement, en répondant à l'une des approches suivantes:
 - **Projet transversal** à forte valeur ajoutée (expérimentation, multi-partenariat, effet sur la structuration du territoire)
 - Projet visant la **mise en réseau d'acteurs** ou le **développement d'une filière** à l'échelle du territoire
 - Projet ayant une **portée intercommunale voire supra-communautaire** avérée, revêtant une portée transfrontalière ou visant l'échelle CDDRA (dont ingénierie)

Ex. 85% des opérations soutenues dans le CDDRA sont structurantes. 70% des opérations soutenues dans le cadre de l'action 15 « Création d'une offre d'accueil d'activités adaptée et de qualité » sont structurantes (50% sont transversales, 80% sont à portée intercommunale ou supra-communautaire...)

- ⇒ L'atteinte des **objectifs fixés par action**. Réalisations et résultats attendus que l'on s'est fixés (cf. tableau en annexe).
Ex. La sous-action 0502 Mise en place d'une bourse aux déchets, a été réalisée à 100% (1 bourse aux déchets créée). Les résultats attendus ont été atteints à 80% : 25 entreprises contributrices au démarrage contre 30 prévues au départ.
- ⇒ Comment?
 - Travail avec le comité de pilotage, Bilan des MO, Visites de suivi (critères à définir), Questionnaires (élus, CLD, MO, partenaires), entretiens (à mi-parcours, 2014), groupes de travail (à mi-parcours, 2014).

5. Les étapes de la démarche

- ⇒ Le suivi
 - Bilan évaluatif annuel. *Nourris par: Bilans MO, questionnaires, visites de suivi, études de cas participatives (1/an)*
 - Préconisations pour l'année puis vérification à N+1.
- ⇒ Les évaluations
 - Evaluation à mi-parcours 2014
 - Evaluation finale 2017

Si vous souhaitez participer des groupes de travail évaluation, vous pouvez contacter Jacques Lebrat, vice-président du SYMPAM en charge de l'évaluation, ou Gabriella Melo, chargée de mission évaluation (tél. 04 75 38 08 03)